

Réunion du 3 avril 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Monsieur Rémi BERTRAND ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Jean-Philippe MAURER ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Denis SCHULTZ ayant donné pouvoir à Madame Nathalie ERNST

Excusé(s) :

Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Françoise BEY, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur :

Madame Alfonsa ALFANO

**N° CP/2017/146 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie sur le territoire de l'Eurométropole**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 31 367,77 € à CUS HABITAT et au FOYER MODERNE de Schiltigheim pour l'adaptation de 14 logements sociaux; Répartis comme suit. Pour CUS HABITAT 8 logements à OSTWALD rue de l'Ile des Pêcheurs - et 3 logements Ilôt Saint Urbain de la ZAC Etoile à STRASBOURG. Pour FOYER MODERNE, 3 logements situés à SCHILTIGHEIM dont 2 situés au 7 rue principale et 1 logement 1 rue Alphonse Adam, conformément au tableau annexé à la délibération.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des projets de convention d'attribution de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexés à la présente délibération, à conclure respectivement avec CUS HABITAT et FOYER MODERNE.

Elle autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170403-lmc1107870-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/04/17